



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHARTRES

Du 28 septembre au 19 octobre 2023

Par arrêté municipal, le maire de Chartres a prescrit une enquête publique afin d'informer le public et de recueillir ses observations relatives à la **MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHARTRES**

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'environnement, l'enquête publique se déroulera à la mairie de Chartres durant **22 jours du 28 septembre à 09h00 au 19 octobre 2023 à 17h00**.

Le public pourra pendant cette période prendre connaissance du dossier en version papier, déposé à la mairie de Chartres – Hôtel de ville, Place des Halles - et accessible aux jours et heures d'ouverture du public. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur le registre dématérialisé prévu à cet effet et disponible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4733>

Le dossier et un lien vers le registre dématérialisé ci-dessus seront accessibles depuis le site internet de la ville de Chartres : <https://www.chartres.fr/>

Par décision n°E23000095 en date du 07 juin 2023, le Tribunal administratif d'Orléans a désigné M. IBLED en tant que commissaire enquêteur. Celui-ci se tiendra à la disposition du public en mairie de Chartres aux dates et heures suivantes :

- **Judi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Samedi 07 octobre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Judi 19 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

Durant toute la procédure, le public pourra faire part de ses observations éventuelles sur un registre papier disponible à la mairie de Chartres – Hôtel de ville, Place des Halles - aux jours et horaires habituels d'ouvertures et sur un registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/4733.

Le public pourra également adresser ses remarques par courrier au commissaire enquêteur :

- par voie postale : M. le commissaire enquêteur - modification du PLU – Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 CHARTRES
- par voie électronique : enquete-publique-4733@registre-dematerialise.fr

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour approuver le projet de modification du PLU de Chartres.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la ville de Chartres. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public pendant un an à la mairie de Chartres et sur le site internet de la ville : www.chartres.fr